

CADRE REVISE POUR UN MEILLEUR SUIVI DES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE AU BURKINA**RESUME ANALYTIQUE**

Au plan mondial, l'accès à l'eau potable est essentiel à la prévention des maladies hydriques telles que la diarrhée, le choléra et la typhoïde. Cependant, l'accès durable à l'eau potable dans les zones rurales reste un défi majeur en Afrique. Les zones rurales du Burkina Faso n'échappent pas à cette réalité, en témoigne le faible pourcentage d'accès à l'eau potable qui est de 58.5% en milieu rural. Ce phénomène persiste malgré les réformes gouvernementales visant à régler le système afin d'améliorer l'accès aux services d'eau. Les réformes précisent les responsabilités des prestataires de services d'eau (communes). Elles introduisent également le cadre opérationnel de supervision des points d'eau au niveau des villages à travers les associations des usagers de l'eau (AUE). Au Burkina Faso, le programme USAID WA-WASH à travers son partenaire IRC a apporté un appui au Ministère des Ressources en Eau afin de réviser et piloter le suivi du cadre d'approvisionnement en eau potable dans les zones rurales et péri-urbaines. Cette activité constitue le principal objectif du programme d'accroissement durable de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Afrique de l'ouest.

En 2007, la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE en français) a élaboré un cadre de suivi du programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA) à l'échelle nationale. Cependant, ce plan ne permet pas un suivi efficace de la performance des services publics d'approvisionnement en eau potable dans les zones rurales et péri-urbaines. Cette situation est en partie due à l'absence de mécanismes locaux de suivi, en dépit du rôle décentralisé des communes dans la fourniture et le de suivi des services d'eau potable. Le Programme National de l'Eau et de l'Assainissement a donc été revu en 2013 par le programme USAID WA-WASH avec l'aide de l'IRC afin d'y apporter les contributions et les modifications nécessaires en tenant compte du manque de mécanisme et de supervision. Une des recommandations basées sur les résultats de l'évaluation était de revoir le cadre national de suivi et évaluation des services publics d'approvisionnement en eau afin de relever le niveau d'accès aux services d'eau potable.

L'objectif principal du cadre de suivi révisé est d'assurer un suivi périodique de la performance des services publics d'approvisionnement en eau potable dans les communes. Les principaux objectifs sont les suivants : (1) spécifier les rôles et les responsabilités des acteurs tels que le gouvernement central, les communes, les associations des usagers de l'eau et les autres prestataires de services ; (2) renforcer les aptitudes du comité et des techniciens AEPHA des communes ; (3) réduire les coûts de suivi et évaluation en utilisant les structures existantes au niveau des communes afin de suivre la performance des services d'eau ; et améliorer la prestation des services d'eau en ayant recours aux autorités publiques et aux fournisseurs des services d'eau tout en utilisant les information sur le suivi de la performance.

Selon le cadre de suivi révisé, les informations de suivi sont recueillies au niveau municipal et non régional. Les indicateurs de suivi sont simplifiés afin de faciliter le suivi des services d'eau. Les données sont collectées par les AUE. Le mécanisme de collecte des données repose sur les principes d'appropriation du suivi et évaluation par les acteurs en charge de la gestion des services d'eau. Par ailleurs, les ressources mobilisées par les acteurs devraient permettre de couvrir le coût du suivi et évaluation. Le cadre révisé définit cinq activités au cours desquelles les données sur la gestion des services d'eau sont collectées. Ces activités incluent : (1) la revue régionale annuelle régionale par les communes ;(2) des rencontres trimestrielles entre les AUE et les communes; (3) des réunions trimestrielles entre le bureau exécutif des AUE et les gestionnaires de pompes manuelles ; (4) des réunions mensuelles entre les ingénieurs et les techniciens municipaux; (5) et des rapports semestriels des missions de suivi des points d'eau. La revue régionale annuelle du service public de l'approvisionnement en eau est dirigée par la DGRE. L'objectif de la revue annuelle est de s'assurer que les communes organisent et gèrent l'accès de l'eau potable selon les normes en la matière. Les indicateurs mesurés au cours de cette rencontre portent entre autres sur la conformité des modèles de gestion des différentes infrastructures d'eau, la réglementation des prix des services d'eau potable, et la production des rapports annuels. Des rencontres trimestrielles sont organisées entre les communes et les AUE afin d'échanger des vues sur les problèmes liés aux rencontres trimestrielles et annuelles des AUE. Les indicateurs mesurés au cours du

trimestre sont entre autres : les tarifs d'eau au niveau des pompes manuelles, la réhabilitation des pompes manuelles, la conformité avec les manuels d'exploitation des pompes manuelles, la densité des usagers au niveau des points d'eau et la satisfaction des usagers par rapport à la qualité, la quantité, le prix de l'eau et la gouvernance des AUE. Les rencontres mensuelles entre les ingénieurs et les techniciens municipaux visent à obtenir de la part du personnel chargé de l'entretien, des informations sur le nombre de pannes au niveau des points d'eau. Le but des rencontres mensuelles est de minimiser le risque de perte des données dus au manque de documentation. Les indicateurs mensuels relevés indiquent la fréquence des pannes au niveau de chaque point d'eau, la durée moyenne de la panne et la rémunération des techniciens par la commune.

La rencontre trimestrielle entre le bureau exécutif des AUE et le gestionnaire du point d'eau vise à échanger des vues sur la gestion du point d'eau, notamment les problèmes de revenus et de dépenses. Cela implique un audit des registres financiers par rapport aux coûts engagés pour l'entretien des points d'eau. La rencontre a aussi abordé les changements observés dans l'état physique de l'eau et les conflits liés à l'eau. Ces informations sont prises en compte dans la fiche de collecte des données, mise à disposition de la commune. Les rencontres générales des AUE sont organisées tous les six mois afin de revoir la gestion des points d'eau. Les rencontres générales offrent la possibilité aux utilisateurs des points d'eau d'exprimer leur point de vue sur les services d'eau. Les techniciens municipaux collectent les données, les compilent, les analysent et présentent les résultats à la commune. Au niveau de la commune, une base de données est conçue pour stocker et gérer les données collectées tout au long de l'année. La base de données est mise à jour à la fin de chaque activité de suivi. Les résultats de suivi et évaluation viennent en appui à la prise de décision à tous les niveaux. Au niveau de l'AUE, l'information est utilisée pour planifier l'entretien des points d'eau. La rencontre mensuelle organisée entre le bureau exécutif de l'AUE et les gestionnaires des points d'eau permet une comparaison des différentes pompes manuelles dans un village donné en termes de perception des redevances des usagers, de fréquence et de coût des pannes. La rencontre générale est une opportunité pour l'AUE de partager les meilleures pratiques et de déterminer les zones d'amélioration à la lumière de l'enquête de satisfaction des usagers. Le suivi et l'évaluation des services d'eau donnent les informations nécessaires à l'élaboration des documents de planification tels que le plan d'action et le budget. Les données de suivi disponibles dans toutes les communes sont relayées au niveau régional et par conséquent au niveau national afin d'évaluer et d'éclairer la mise en œuvre du programme national d'eau et d'assainissement. Le programme a piloté la révision du cadre dans les communes d'Arbinda et de Gorgadji dans la région du Sahel. Cela a permis au programme, à la DGRE et à d'autres parties prenantes d'évaluer la faisabilité technique et financière du cadre dans les communes. Les résultats pilotes confirment la pertinence de cadre révisé de suivi des services d'eau avec les capacités et ressources existantes. Ils soulignent également la nécessité d'une mise à l'échelle du cadre révisé dans d'autres communes en appui à l'amélioration de la prestation des services d'eau dans l'ensemble du pays.

Le rapport complet est disponible (en Anglais) sur demande via notre site Web. Pour plus de détails sur les activités de programme et d'autres rapports, visitez le site <http://wawash.fiu.edu/>.

Cette publication a été financée par le peuple américain par l'intermédiaire de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) dans le cadre du programme d'approvisionnement en eau, assainissement et hygiène en Afrique de l'Ouest (USAID WA-WASH). Les avis et opinions exprimés dans ce document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Agence Américaine pour le Développement International.